

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

UNIVERSITÉ DE STRASBOURG

MASTER

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1, D. 613-3 et D. 613-6 ;
Vu l'arrêté du 04 février 2014 relatif à l'habilitation de l'UNIVERSITÉ DE STRASBOURG à délivrer des diplômes nationaux ;
Vu les pièces justificatives produites par M. CONSTANTIN DE LA ROCHE, né le 7 juillet 1995 à PARIS 13EME (075) en vue de son inscription au Master ;
Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires ;

Le diplôme de **MASTER** de Sciences, Technologies, Santé, Mention Informatique, Spécialité Réseaux informatiques et systèmes embarqués
mention assez bien

est délivré à **M. CONSTANTIN DE LA ROCHE**

au titre de l'année universitaire 2017-2018
et confère le **grade de master**,
pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait le 27 mars 2019

Le titulaire

Le Président



Michel DENEKEN

*La Rectrice d'Académie,
Chancelière des universités*



Sophie BÉJEAN

N° STRASBG 13924780

/2019201713958